

# VILLE DE RIORGES

N° 7\_1

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 MAI 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 mai 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Martine SCHMÜCK, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Alain ASTIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Véronique MOUILLER
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Bernard JAYOL
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Isabelle BERTHELOT	Pascale THORAL
Blandine LATHUILIERE	Pierre BARNET
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**CONVENTION A SIGNER AVEC LA SOCIETE TRANSDEV ROANNE,  
VISANT A FAIRE BENEFICIER D'AVANTAGES,  
LES TITULAIRES DES ABONNEMENTS DE TRANSPORT ANNUELS  
APPROBATION**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 24 mai 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un partenariat avec la société Transdev Roanne qui gère le réseau de transport public de l'agglomération roannaise à l'occasion du lancement de sa campagne d'adhésion pour la nouvelle carte d'abonnement annuel pour les jeunes de moins de 26 ans, la carte PrivYlèges Star.

En échange d'un relais de communication de la part de Transdev Roanne auprès de ses abonnés et dans son réseau physique de bus, la commune offrait une place à l'un des concerts de la saison 2018/2019 des Mardi(s) du Grand Marais, contre remise d'un coupon édité par Transdev.

Pour la saison 2019/2020, Transdev Roanne souhaite élargir cette démarche à l'ensemble des porteurs d'un abonnement annuel, sans condition d'âge, soit environ 3 600 personnes.

Cette démarche étant de nature à encourager le public à utiliser le réseau de transport en commun, ce qui correspond aux objectifs de développement durable que partage la commune, il est proposé de s'associer à cette initiative en offrant aux titulaires de ces abonnements la possibilité d'assister aux concerts de la saison 2019/2020 des "Mardi(s) du Grand Marais", en bénéficiant d'une place offerte pour une achetée."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec la société Transdev Roanne, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 24 mai 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN